

20241022 Rue89 Lyon

<https://www.rue89lyon.fr/2024/10/22/expulsion-squat-neyret-lyon-mineurs-isoles-retour-rue/>

Après l'expulsion du squat Neyret, le nombre de mineurs étrangers à la rue augmente

Mardi 22 octobre, la préfecture du Rhône a procédé à l'expulsion d'un squat situé rue Neyret (Lyon 1er). Il hébergeait de jeunes migrants, dont beaucoup de mineurs. Sans solution de relogement, ils viennent grossir les rangs des centaines d'adultes et enfants sans-abri dans les rues de Lyon, à l'approche de l'hiver.

Actualité

Marie Allenou



Le squat qui se trouvait au 13 rue Neyret (Lyon 1er) a été expulsé le 22 octobre. Photo : PL/Rue89Lyon.

Ce n'est pas la veille de la trêve hivernale du 1er novembre... mais presque. Ce mardi 22 octobre, la préfecture du Rhône a expulsé un squat situé 13 rue Neyret, et remis à la rue les jeunes qui y habitaient. Ils étaient 70 selon le collectif Soutiens/migrants Croix-Rouge qui les accompagne, 33 selon la préfecture. Cinq d'entre eux ont été interpellés par la police aux frontières. Le squat était expulsable depuis août 2024.

Occupé depuis mars 2023, ce lieu, propriété de la Fondation La Salle, avait pour but de mettre à l'abri de jeunes migrants, en recours devant un juge des enfants pour être reconnus mineurs. Cette décision de justice leur permettrait d'être mis à l'abri par la Métropole de Lyon, en charge de la protection de l'enfance. [Selon le collectif](#), ils sont plus de 270 à être passés par ce lieu en un an et demi. À l'issue de la procédure judiciaire, environ 80% ont finalement été reconnus mineurs par un juge.

Dans le 1er, l'expulsion a été faite sans « qu'aucun diagnostic social » n'ait été fait en amont, regrette la maire du 1er, Yasmine Bouagga (EELV). Elle indique qu'elle avait demandé à la préfecture de « surseoir à l'expulsion » en raison de la situation critique de ces jeunes. Son appel n'a pas été écouté et ces derniers se retrouvent à la rue.



Le squat qui se trouvait au 13 rue Neyret (Lyon 1er) a été expulsé le 22 octobre. Photo : PL/Rue89Lyon.

L'expulsion du squat « pourrait venir grossir le campement déjà saturé du square Béguin (Lyon 7e) »

Ils ne sont pas les seuls à être dans cette situation. Environ 150 jeunes, qui vivent sous des tentes dans le square du Béguin (Lyon 7e), attendent aussi leur audience devant un magistrat. Exposés à toutes les intempéries, ils vivent dans des conditions de vie particulièrement dégradées. « Au fur et à mesure que les jeunes hébergés au squat étaient reconnus mineurs (...) les places libérées lors de leur prise en charge par les services publics permettaient d'héberger des jeunes attendant sous des tentes », déplore le collectif Soutiens/migrants Croix-Rousse.

Lire aussi sur Rue89Lyon

[« Tout est trempé tout le temps » : après les intempéries, la détresse des jeunes migrants du square Béguin](#)

Une situation aussi dénoncée par les groupes écologistes et de gauche à la tête de la Métropole et de la Ville de Lyon. Ils craignent que cette expulsion « [interrompe] les parcours de scolarisation et d'intégration » de ces jeunes. « Ils pourraient par ailleurs venir grossir le campement déjà saturé du square Béguin dans le 7^e arrondissement », s'inquiètent, dans un communiqué, les groupes écologistes, socialistes, gauche sociale écologique et apparentés, et communistes et républicains.

En janvier 2024, une centaine de jeunes dans une situation similaire, [dans le square Sainte-Marie-Perrin](#) (Lyon 3e) avait fini par être pris en charge par la Ville de Lyon et le diocèse de Lyon. « Une trentaine de ces jeunes est toujours hébergée et accompagnée par les équipes du CCAS de la ville au gymnase Paillou (8^e) », détaille le communiqué.

Lire aussi sur Rue89Lyon

[Dépassée, la Métropole de Lyon peine à mettre à l'abri les mineurs étrangers](#)

[Le long parcours des mineurs étrangers non-accompagnés à Lyon](#)

[Un audit pointe les failles de l'évaluation des mineurs étrangers par la Métropole de Lyon](#)

Après l'expulsion du squat, quelle prise en charge pour ces jeunes sans-abri à Lyon ?

D'autres ont un peu plus de chance. Ils ont pu être pris en charge dans le dispositif « Station », ouvert par la Métropole de Lyon dès 2021. Environ 100 places, dont une quarantaine cofinancées avec l'État, ont été créés pour loger et accompagner ces jeunes le temps que la justice tranche. Une démarche volontariste, qui va au-delà des compétences de la Métropole.

Lire aussi sur Rue89Lyon

[À Lyon, les jeunes migrants du squat le Chemineur vont lever le camp](#)

Car le statut de ces jeunes est flou. Les pouvoirs publics se renvoient la balle de la responsabilité de l'accueil de ces jeunes ni mineurs, ni majeurs – suivant les différentes administrations. Par sa compétence en protection des mineurs, la Métropole pourrait être leur interlocuteur. Mais cette dernière ne reconnaît pas (du moins, dans un premier temps) leur minorité.

Du reste, il revient à l'État de s'occuper de l'hébergement d'urgence de toutes les personnes qui en ont besoin. Or, le dispositif est complètement saturé dans le Rhône et l'État ne répond pas à ses obligations en la matière. La situation ne devrait pas s'améliorer : le projet de loi de finances ne prévoit pas l'augmentation du nombre de places dans le parc d'hébergement d'urgence. « Ni la Ville ni la Métropole ne peuvent affronter seules les insuffisances de l'État », plaident les groupes des majorités municipales et métropolitaines.

Pour clarifier le statut de ces jeunes en recours, et leur accorder plus de protection, collectifs et collectivités demandent la création d'une présomption de minorité. Ils devraient alors être pris en charge par les départements et la Métropole de Lyon, jusqu'à ce que leur minorité soit confirmée. Resteraient deux défis majeurs : avoir les moyens de l'accueil et faire adopter une telle loi par un gouvernement qui penche vers l'extrême droite.